

03/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2021****Présents :**

Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Florence DANTON, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Mario DEL PERO, Golvine DE ROCHAMBEAU, Luka DE SILVA, Baptiste DUMINIL, Elena FLACK, Stefania GHERCA, Emiliano GROSSMAN, Cassandra REMOND, Jérôme SGARD, Paul VIGNAT.

Absents ou excusés :

Grégoire ETRILLARD, Guillaume FARDE (procuration à Raphaël CHARPENTIER), Agathe LECOULANT, Ann-Sophie SCHOEPFEL.

Assistaient à la séance :

Karine AURELIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Gabriela CROUZET-REHOROVA	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Bénédicte DURAND	Administratrice provisoire de l'IEP
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignante
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Point d'information sur les groupes de travail renforcement de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les atteintes à l'intégrité des personnes et renforcement du dispositif de déontologie	2
II. Point d'actualité sur le semestre en cours	6
III. Point d'étape relatif au dispositif conventions éducation prioritaire (CEP) dans le cadre de la réforme de la procédure d'admission en première année	8
IV. Reconnaissance des associations étudiantes	12
V. Validation des conventions annuelles 2020-2021 des associations permanentes	13
VI. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 15 février 2021	14
VII. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 18 janvier et 1 ^{er} février 2021	14
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	14

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2021

La séance est ouverte à 8 h 34 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et tous, bienvenue à cette réunion ordinaire du Conseil de la vie étudiante et de la formation. Nous retrouvons notre rythme de croisière, et j'espère que nous allons le retrouver durablement, après quelques mois assez mouvementés. Je vais, dans un premier temps, et sans plus tarder, laisser la parole à Bénédicte DURAND, administratrice provisoire de Sciences Po, que je remercie d'avoir accepté de participer à cette réunion du Conseil, à la fois, peut-être, pour un mot général et, également, pour le premier point de notre ordre du jour concernant les deux groupes de travail ou *task force*. Leur terminologie évolue, mais nous savons de quoi il s'agit. Ces deux *task forces* se concentrent, à la fois, sur les violences sexuelles et sexistes et sur les questions de déontologie. Après votre intervention, madame l'administratrice, je ferais un point sur l'articulation du travail entre le Conseil et ces *task forces* puisque nous avons eu, avec Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, un premier échange, notamment avec Danièle HERVIEU-LÉGER, et que nous aurons Catherine DE SALINS demain. Les échanges ont été assez fructueux et nous avons pu obtenir, je crois, un certain nombre de garanties. Je voulais en faire part au Conseil et, également, en discuter avec le Conseil, pour savoir si cela vous convient ou si vous voulez que l'on aille plus loin, moins loin, ou que l'on fasse différemment. Ensuite, on répondra à toutes les questions. Bénédicte DURAND, je vous donne la parole.

I. POINT D'INFORMATION SUR LES GROUPES DE TRAVAIL RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET CONTRE LES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ DES PERSONNES ET RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE DÉONTOLOGIE

Bénédicte DURAND

Merci, monsieur le président. Bonjour à tous. J'espère que vous avez pu passer quelques jours de vacances reposantes. Bonne rentrée à tous, en ce lundi 1^{er} mars.

Je voulais venir saluer ce Conseil, au moment où je prends mes fonctions d'administratrice provisoire, pour vous en dire quelques mots et faire, avec vous, un point sur la situation. Comme vous l'avez vu, j'ai été nommée administratrice provisoire, le 10 février dernier, avec une double mission assez claire. La première est, évidemment, d'aller au bout de cette année universitaire, de porter les grands dossiers qui sont les nôtres et qui doivent absolument être portés dans le courant de cette année 2021. Naturellement, le but est de permettre à nos étudiants et étudiantes d'effectuer leur année universitaire, dont on sait qu'elle est particulièrement exigeante, dans les meilleures conditions possibles. Le deuxième grand objectif de cette administration provisoire est de retrouver la confiance et la sérénité qui sont nécessaires au bon fonctionnement de toute grande organisation universitaire présentant quelques caractéristiques particulières que nous avons vu questionnées, durant la crise que nous venons de traverser.

Pour ce faire, le président CHARPENTIER l'a dit, nous avons deux groupes de travail installés, l'un, sous la présidence de Danièle HERVIEU-LÉGER, consacré aux violences sexistes et sexuelles, l'autre, présidé par Catherine DE SALINS, consacré à la déontologie dans notre Institution. Ces deux groupes ont pour mission de travailler, dans les deux mois à venir, et de me remettre les conclusions opérationnelles, au plus tard, au début du mois de mai, avec un objectif de mise en œuvre à l'occasion de la rentrée prochaine. Évidemment, ces deux groupes ont été composés pour représenter, du mieux possible, la diversité de notre communauté universitaire. Leurs propositions devront être fondées sur un maximum de consultations et de contributions parce que je pense que nous avons besoin, dans ce moment très particulier de notre histoire

institutionnelle, de mettre les choses à plat et d'en discuter avec franchise, avec bienveillance, et avec un esprit constructif dont je sais qu'il anime toutes celles et tous ceux qui souhaitent le meilleur pour notre université. C'est évidemment mon cas et je participerai, à ma place, à la construction – j'ai eu l'occasion de le dire ainsi dans la presse – d'une reconstruction de l'éthique universitaire, à Sciences Po, dans toutes ses dimensions. Nous avons donc, devant nous, à la fois, une année universitaire qui se termine, qui est exigeante, qui est difficile, nous le savons, pour les enseignants, pour les étudiants, et ces deux grands moments de réflexion, de mise au point collective, sur les deux sujets que nous venons de citer. En termes de méthode de travail, naturellement, comme je l'ai toujours souhaité, je serai attentive à ce que les Conseils de l'Institut puissent participer pleinement, à la fois, au suivi des dossiers courants de l'année et à ce moment de réflexion. Je sais que vous y êtes prêts et, évidemment, je m'en réjouis.

Un dernier mot pour vous dire que la direction de la formation sera pilotée par Myriam DUBOIS-MONKACHI qui assurera l'intérim des fonctions de directrice de la formation. Elle sera accompagnée par une équipe que vous connaissez bien et qui va porter le projet de la direction de la formation avec efficacité, j'en suis certaine, et avec le travail que ce Conseil fera, à ses côtés, pour éclairer la décision, la critiquer, et la faire avancer dans le sens de l'intérêt général. Voilà, je suis à votre disposition pour un court échange, si vous en êtes d'accord. Je vous remercie tous pour votre attention.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Vous disiez, justement, que les Conseils y étaient prêts et je dirais même qu'ils y sont résolus. D'ailleurs, c'était le sens de la démarche, quand j'avais demandé à ce qu'un point, sur les groupes de travail, soit rajouté à l'ordre du jour. Je suis très heureux que cela ait pu être le cas sans aucune difficulté. Sur l'articulation entre les groupes de travail et nos Conseils, ces *task forces* ont une vocation très opérationnelle – cela nous a, d'ailleurs, été rappelé, par Danièle HERVIEU-LÉGER – pour faire un certain nombre de propositions. Ils ont eu comme souhait, notamment le groupe de travail sur les violences sexuelles et sexistes, de regrouper des représentants de toutes les communautés de Sciences Po et, également, de toutes les sensibilités, quand il s'agissait des salariés et des étudiants, politiques. Nous, en tant qu'élus, néanmoins, avons également, évidemment, notre rôle à jouer. C'est un rôle, à la fois, de suivi des propositions, dans ce qui va être fait par les *task forces*, et – je le crois et nous aurons l'occasion d'en reparler – un rôle de contrôle de la bonne mise en place des mesures qui ont été décidées.

Quoi qu'il en soit, nous avons fait, avec Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, un certain nombre de propositions qui ont été bien accueillies. Pour la première, il s'agissait de quelque chose sur laquelle nous avons déjà travaillé, nous avons réfléchi sur la capacité à avoir des groupes de travail conjoints entre les *task forces* et les Conseils. C'est-à-dire qu'il y ait, sur les *task forces*, un jour ou l'autre, une présentation – il y en aura sur les VSS et sur la déontologie – qui puisse faire, avec les deux Conseils, un point sur la situation et que nous puissions, élus des deux Conseils, avoir un certain nombre de retours sur l'état d'avancement des travaux. Dans la droite ligne de cela, et c'est une très bonne chose, Danièle HERVIEU-LÉGER me faisait part de son désir, et nous y étions plus que réceptifs, de pouvoir prendre la parole, également, devant les Conseils, et nous ferons la même demande à Catherine DE SALINS, avant la fin de ces travaux, mais, plutôt, vers la fin. C'est-à-dire que le rapport aura déjà été, en partie, écrit, les choses et les pistes auront été définies, et qu'elle pourra, avant la publication du rapport définitif, s'exprimer devant nous, pour nous faire part des grandes orientations retenues, de premières pistes, et que nous puissions avoir, à ce moment-là, en Conseil, de manière enregistrée, des choses claires, nettes, qui sont dites, un certain nombre d'échanges.

Par ailleurs, afin que, chacune et chacun, nous puissions avoir notre mot à dire, et que nous puissions faire part de notre contribution, il y a, évidemment, l'impératif d'aller vite. En effet, ces deux *task forces* ont une lettre de mission et une volonté de donner des réponses assez rapidement. Peut-être que tout le monde ne pourra pas forcément être entendu comme il le souhaite, de manière individuelle, mais cela relève de l'organisation des *task forces* et je ne m'en mêle pas. Néanmoins, j'ai demandé à ce que chacune, et chacun, puisse faire part de ses observations écrites et nous l'avons obtenu sans aucune difficulté, de la part de Mme Danièle HERVIEU-LÉGER. Si certaines, ou certains, voulaient, ici, faire part d'observations écrites sur la manière dont cela fonctionne à Sciences Po, sur leur état des lieux, sur un certain nombre de

propositions qu'ils ont à faire, c'est tout à fait possible et elles seront à adresser à Amandine BUISSON qui est la rapporteure du groupe sur les violences sexuelles et sexistes. Je ne sais pas encore ce qu'il en sera pour le groupe sur la déontologie, mais je n'ai pas beaucoup de doutes sur notre capacité à avoir des choses homogènes.

Voilà, pour les différents aspects de l'association des Conseils et de tous les élus aux travaux des *task forces*. Il me semble, avec ces garanties, avec ces différentes capacités d'échanges directs et, également, de contributions, que – en plus de ce que sera le travail des *task forces* qui vont entendre un certain nombre d'entre nous et qui ont, également, en leur sein, un certain nombre d'entre nous puisqu'il y a, il me semble, deux élus de ce Conseil, voire trois, qui sont membres du groupe sur les violences sexuelles et sexistes – nous aurons la capacité d'échanger, de faire entendre nos propositions, et d'avoir, par ailleurs, un suivi des travaux. C'est, également, un point que je souhaitais soumettre à votre discussion et votre approbation.

Maintenant, nous allons pouvoir passer, si vous le voulez bien, aux questions, à la fois, sur les groupes et sur cette articulation. Je vous demande d'utiliser le chat, comme il est de coutume. J'en aurais, également, une et je vais commencer, en étant un peu goujat. J'ai, plus exactement, deux questions et, ensuite, je passerai la parole à Paul VIGNAT.

La première concerne l'articulation entre le groupe de travail violences sexuelles et sexistes et le pôle santé. Le pôle santé est représenté au sein du groupe, puisque Francesca CABIDDU en est membre, sur des questions organiques. En revanche, il n'y a pas de psychologue, ou de psychiatre, et je voulais m'assurer qu'il y ait bien eu une prise en compte du corps médical dans le groupe et, peut-être, un mode de travail ad hoc entre la *task force* et les éventuels membres du corps médical qui pourraient participer. Par ailleurs, mon autre interrogation concerne les vacataires. Il y a, en l'occurrence, une enseignante vacataire sur le groupe des violences sexuelles et sexistes, mais il n'y en a pas dans le groupe déontologie. Il me semble que les vacataires, qui forment le gros de l'effectif des enseignants de Sciences Po, qui sont régulièrement confrontés à des questions sur un certain nombre de propos qui peuvent être rapportés par leurs étudiants ou leurs étudiantes, à un certain nombre d'actes et d'actions qu'ils peuvent être amenés, ou pas, à mener, sont en première ligne sur ces questions. Par ailleurs, on parle beaucoup de la question de l'emprise, un enseignant vacataire peut, évidemment, être en situation d'emprise envers ses étudiantes et ses étudiants. Il y a, ici, un sujet qui me semble assez important à prendre en compte et je voulais – c'est également une remarque que j'ai transmise à Danièle HERVIEU-LÉGER et que je transmettrai demain à Catherine DE SALINS – m'assurer que les vacataires soient bien pris en compte, dans les deux groupes de travail, que les questions qui leur sont propres soient bien prises en compte, et qu'il y ait, peut-être, une articulation claire pour permettre aux vacataires, et aux enjeux sur les enseignants vacataires, d'être considérés.

Paul VIGNAT

Merci, madame l'administratrice, pour cet exposé. Ma question rejoint un petit peu la vôtre, monsieur CHARPENTIER. Elle ne porte ni sur la coordination entre les *task forces* et les Conseils, ni entre les *task forces* et le pôle santé, mais entre les *task forces* entre elles. Typiquement, sur le groupe de travail pour la déontologie, je pense qu'il y a des questions de violences sexuelles qui peuvent émerger, les relations, à Sciences Po, entre les étudiants, étudiantes, et les professeurs, chercheurs, ou doctorants. Est-ce qu'il y a des coopérations qui sont prévues à ce niveau-là ? Si oui, dans quelles mesures ?

Bénédicte DURAND

Merci beaucoup pour ces questions. Je vais commencer par celle posée par M. VIGNAT. Les deux présidents de chacun des groupes ont parfaitement conscience qu'il pouvait y avoir, entre leurs travaux, des zones de recouvrement et, donc, la nécessité de coordonner leurs réflexions. Je crois qu'elles se rencontrent cette semaine pour travailler, chacune, sur leur feuille de route respective, et s'en donner connaissance mutuelle, et réfléchir à la manière dont elles vont pouvoir travailler de façon articulée et non pas redondante. Il est d'ailleurs possible qu'elles puissent avoir un moment commun entre les deux groupes. Elles sont en train de caler la méthode de travail qui, nécessairement, vous avez raison de le souligner, croise un certain nombre de sujets en termes, notamment, de prévention contre les violences sexistes et sexuelles qui peuvent,

en effet, interpellé la déontologie professionnelle au sein de notre université. Oui, il y aura un travail concerté, articulé, entre les deux groupes.

Sur la composition des groupes et, plus largement, sur la participation de l'ensemble des communautés de Sciences Po à la dynamique du dialogue, on a souhaité que ces groupes soient opérationnels. Il y avait, nécessairement, un enjeu de taille des groupes qui ne devaient pas être trop importants pour permettre leur fonctionnement. Un fonctionnement extrêmement important, puisque deux mois de travail, avec sept ou huit réunions de travail, dans le format complet du groupe, plus un travail de consultation, plus un travail d'audition, cela représente un travail intense qui se prépare et qui doit donner droit à toutes les paroles utiles, et nécessaires, dans chacun de ces groupes. Évidemment, lorsqu'une institution recourt à plus de 4 000 vacataires, pour avoir une action d'enseignement en son sein, ils doivent être associés aux deux dynamiques, aux deux réflexions, et, bien entendu, à celle de la déontologie que l'on travaille, d'abord, dans une forme d'obligation institutionnelle, face à elle-même et face à ses membres, de façon prioritaire, mais pas exclusive. En effet, je souhaite que la question des pratiques de la déontologie des vacataires puisse être sur la table et discutée, avec eux, pour être opérationnelle dès la rentrée prochaine. Naturellement, on peut imaginer une association, peut-être, spécifique des enseignants vacataires aux travaux du groupe déontologie. Ils sont représentés au sein du groupe sur les violences sexistes et sexuelles et sont complètement partie prenante de la réflexion générale et croisée de ces deux groupes.

Enfin, juste un détail, le pôle santé est très nombreux dans sa composition. D'ores et déjà sont prévues des modalités d'audition spécifiques sur deux séances consacrées à la question des liens entre les violences sexistes et sexuelles et la santé des étudiants et étudiantes. Par ailleurs, Mme HERVIEU-LÉGER a une séance de travail dédiée préalable à ces auditions avec le docteur TARRAGANO. Il y a un lien très fort qui est maintenu entre les équipes santé, représentées par Mme CABIDDU au sein du groupe, et le cœur du métier de nos soignants qui ont l'occasion de travailler sur ce point précis des violences sexistes et sexuelles.

Florence DANTON

Je voulais juste compléter votre propos, tout à l'heure, monsieur le président concernant la composition des groupes de travail, et revenir sur la composition plus spécifique du groupe de travail sur le renforcement du dispositif déontologique. On a pu constater que, dans ce groupe de travail, ne figuraient pas les membres de la Commission de déontologie. Par conséquent, je voulais avoir des précisions sur les raisons de cela et puis, surtout, sur la manière dont vont s'articuler le travail du groupe de travail et celui de cette Commission. Comment cela est-il envisagé ?

Bénédicte DURAND

Dans le même esprit que ce que je viens de dire, il faut considérer la composition initiale des groupes comme un noyau de travail qui, encore une fois, a vocation à associer, de façon très ouverte, l'ensemble des parties prenantes. Je n'imagine pas que la Commission de déontologie, tel qu'elle existe – et telle qu'elle a été regardée par le rapport de l'inspection générale puisque tout cela, si vous vous en souvenez, part d'une dynamique posée par le rapport d'inspection générale il y a quelques semaines. Il va y avoir une articulation forte ainsi que la possibilité de participation, de contribution, de discussion, autant que de besoin. Encore une fois, on a un groupe qui est en situation de responsabilité de rendu, à l'administratrice provisoire que je suis, mais, finalement, une consultation et une construction du travail qui doivent être aussi riches que possibles.

Nous avons souhaité que ces task forces puissent incarner l'Institution, mais elles sont aussi une occasion, pour l'Institution, sous la présidence de deux personnalités extérieures à notre institution, d'avoir une forme de recul, de distance, au regard de ce que l'on fait. C'est-à-dire que l'on a aussi ce besoin de recul sur nos pratiques, voire d'esprit critique, si l'on veut être dans une situation, la plus objective, d'audace, d'invention, de créativité, de *benchmark*, qui sont nécessaires sur ces questions si l'on veut progresser. En effet, dans les deux cas, on souhaite progresser. Une des questions qui seront posées à la *task force* déontologie est : « Notre Commission de déontologie, tel qu'elle existe, suffit-elle ? Ses missions couvrent-elles l'ensemble de nos champs ? Doit-elle être composée de cette manière-là ? Qu'est-ce qui fait déontologie interne ? Qu'est-ce qui nécessite les recours à une forme d'externalité du regard sur nos

pratiques déontologiques ? ». Je crois que toutes ces questions, y compris très organisationnelles, sont à l'ordre du jour.

Naturellement, la Commission existante aura vocation à participer, et à contribuer, très largement à cette réflexion, même si elle ne lui est pas réservée, à des fins d'ouverture de nos horizons et de diagnostic le plus large et le plus critique possible.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre remarque, Bénédicte DURAND, je vous remercie d'avoir accepté de répondre à nos questions, et d'avoir assisté à ce début de Conseil et, donc, je vous libère.

Bénédicte DURAND

Merci et bonne journée à tous. À bientôt.

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons pouvoir passer au point suivant, de notre ordre du jour, qui est le traditionnel point d'actualité sur le semestre, par Mme Myriam DUBOIS-MONKACHI.

II. POINT D'ACTUALITÉ SUR LE SEMESTRE EN COURS

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, monsieur le président. Mesdames, messieurs, bonjour. Merci à Mme l'administratrice provisoire de m'avoir confié cette mission par intérim. J'espère être à la hauteur de cette mission importante et je vous demanderais, même si j'ai travaillé très longtemps avec Bénédicte DURAND, et avec d'autres femmes remarquables, de ne pas chercher à me comparer à Bénédicte DURAND. J'en suis très consciente, et je vous remercie par avance de cela.

Comme chaque Conseil de la vie étudiante et de la formation, je vous présente un point sur le semestre, notamment sur ce semestre de printemps. Depuis le 25 janvier, vous savez que l'établissement a accueilli des cours en présentiel, dans une jauge de 20 %, de la capacité d'accueil de notre établissement, qui a été définie par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Dès le 27 janvier, nous avons accueilli les élèves de première année, dans ces conditions, puis, progressivement, les élèves de tous les programmes qui avaient été inscrits lors de l'inscription pédagogique, des cours en présentiel. On constate, sur le terrain, une évolution, à géométrie variable, de l'occupation des espaces. En effet, nous avons des cours en présentiel avec ou sans enseignant. Certains enseignants, qui avaient des cours programmés en présentiel, ont préféré limiter la portée de l'hybridité et être à distance, pour assurer ce cours, avec des étudiants qui peuvent, s'ils le souhaitent, assister au cours en présentiel, pendant que d'autres ont préféré être devant leurs étudiants et continuer la pratique du cours hybride. Nous avons, ensuite, des salles de travail qui sont ouvertes sur réservation, notamment pour les étudiants qui rencontrent des difficultés de connexion, avec une inscription auprès des équipes pédagogiques. Il y a, enfin, un troisième modèle qui consiste en des espaces de travail sans réservation, pour permettre aux étudiants, et aux étudiantes, qui ont cours en présentiel, de rester dans l'établissement pour suivre d'autres cours sur place.

Au début, le nombre d'étudiants attendus était bien en deçà de la jauge des 20 %. Progressivement, et c'est ce que nous espérions, les étudiants sont venus, de semaine en semaine, et, avant les congés, il y a eu, environ, 3 000 étudiants de passage par semaine, hors bibliothèque qui a une capacité de 200 étudiants. Je n'ai pas encore la mesure du nombre d'étudiants différents étant passés par la bibliothèque. Sur cette même période de trois semaines, ce sont plus de 3 300 étudiants qui ont bénéficié des salles de travail. Au total, sur cette période, nous avons eu, en moyenne, plus de 5 000 passages, hors bibliothèque, par semaine, ce qui est remarquable dans ce contexte, en sachant qu'en temps normal, hors pandémie, dans une situation où les étudiants sont présents, nous avons, à potentiellement, 7 000 à 8 000 étudiants par jour. Il s'agit, bien entendu, des chiffres parisiens.

La question de la restauration a, également, évolué. Depuis le 25 janvier, et suite aux mesures mises en place par le Crous, notamment le panier-repas à un euro, le Crous est venu sur place la semaine du 15 février et a distribué des paniers de repas froids à un euro, pour tous les étudiants, qu'ils soient boursiers ou pas. À ce jour, comme information, je sais qu'une centaine d'étudiants se sont rendus, les deux premiers

jours, et 70 % d'entre eux n'étaient pas boursiers. Je vous rappelle que, pour bénéficier de ce repas à un euro, il faut avoir la carte du Crous, qui s'appelle la carte Izly, et l'activer.

Enfin, sur la partie sanitaire, à partir du 3 mars, c'est-à-dire mercredi, Sciences Po proposera une possibilité de réaliser, sur place, à Paris, et sur les campus également, des tests antigéniques à la demande des étudiants et des salariés. Je terminerai par une bonne nouvelle qui a été partagée par les étudiants, juste avant les congés, puisque c'est la saison des affectations en troisième année, et que, malgré le contexte très particulier, nous avons, cette année, des chiffres assez exceptionnels concernant l'acceptation du premier choix de destination. En effet, 85 % des étudiants ont obtenu leur premier choix, contre 67 % l'an passé. Plus de 98 % des étudiants ont obtenu l'un de leurs trois premiers choix de destination, contre 91 % l'an passé. Les étudiants ont été informés, début février, de cette bonne nouvelle, qui a été rendue possible grâce à des efforts sans relâche de la direction des affaires internationales pour négocier de nouvelles places dans des établissements du monde qui accueillent encore des étudiants en échange.

Le tableau ne serait pas complet sans parler de la vie étudiante, mais je passerai la parole, pour ce faire, au directeur de la vie de campus et de l'engagement.

Sébastien THUBERT

Merci, Myriam. Juste pour rajouter, ce que j'avais indiqué lors d'un précédent Conseil, à savoir que nous avons pu mettre en œuvre, sur l'ensemble des campus, des activités sportives ou culturelles créditées, comme nous le permettait le décret du 15 janvier et les dernières circulaires. Sur le campus parisien, nous avons près de 1 000 étudiants qui sont inscrits à une activité sportive ou culturelle ce semestre. Grâce au concours de l'Association sportive, et du Bureau des arts, et en mobilisant les fonds de la CVEC, nous avons pu les rendre gratuites ce semestre. C'est plutôt une bonne nouvelle et les étudiants, et étudiantes, y participent. Après, pour ce qui est de la vie étudiante, sur les campus, nous ne sommes pas en mesure d'organiser, pour l'instant, des événements, etc. Nous n'avons pas la possibilité dans la circulaire. Par contre, nous travaillons sur la possibilité d'accès à des équipements spécifiques, tels que pour les captations vidéos, pour faire des événements sans public. Nous avons commencé à travailler, avec les associations représentatives et les associations permanentes, à la possibilité de mettre en place des permanences dont le but est d'être à la rencontre des étudiants et étudiantes. Cela se met en place très progressivement. Voilà tout ce que je pouvais dire sur la vie étudiante.

Luka DE SILVA

Merci pour cette intervention. J'aurais une question qui concerne les galops de printemps puisqu'ils n'ont pas été évoqués. Nous aimerions nous assurer qu'il y aura bien, comme cela a été le cas précédemment, un aménagement, puisque les galops seront en distanciel, ainsi qu'une bienveillance dans la notation.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup. Effectivement, les galops vont commencer dès la semaine prochaine et seront à distance, en temps limité, avec un aménagement du temps de remise du galop possible. Vous recevrez les consignes via les enseignants. Ils vous préciseront la durée – 24 ou 48 heures – en fonction de chacun des enseignants. Quant à la bienveillance, vous savez que c'est quelque chose qui est inhérent à l'administration et que, depuis la période de crise, elle est particulièrement à l'œuvre. Soyez rassurés.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. Je vous remercie et vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour. C'est un point important puisque nous avons adopté, l'année dernière, une réforme du concours qui est importante et change considérablement la donne en allant vers plus d'égalité. En tout cas, c'est un des objectifs de cette réforme : aller vers plus d'égalité des chances. Cette réforme s'accompagnait d'une révision du processus CEP, notamment, pour y associer plus de lycées. Je suis heureux que nous puissions en discuter et avoir un point d'étape sur le dispositif CEP en lien avec la nouvelle procédure d'admission. Je laisse donc la parole à Mme Karine AURÉLIA.

III. POINT D'ÉTAPE RELATIF AU DISPOSITIF CONVENTIONS ÉDUCATION PRIORITAIRE (CEP) DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Karine AURÉLIA

Merci, monsieur le président. Bonjour à tous et à toutes. Je vous remercie de m'accueillir, ce matin, pour ce point sur le dispositif rénové des conventions éducation prioritaire. Ce dispositif s'inscrit, désormais, dans une ambition d'élargissement de la cartographie de nos lycées partenaires, puisque nous allons passer de 106 à 200 lycées, avec de nouveaux critères de sélection qui ont été adoptés, le 17 novembre dernier, par le Conseil de l'Institut. Ce sont des critères statistiques et qualitatifs, car, en effet, au-delà du seul doublement numérique de ces lycées, le nouveau cadre de sélection des établissements répond à quatre attendus qui n'étaient pas posés lors du lancement des conventions éducation prioritaire en 2001.

Premièrement, l'objectif est de n'exclure aucune académie, a priori. Deuxièmement, la difficulté sociale est intégrée, dans toute sa diversité, parce que nous ciblons des établissements des quartiers prioritaires de la ville, mais, également, du rural éloigné. Le troisième point, c'est d'introduire une politique beaucoup plus volontariste à destination des élèves boursiers de l'enseignement secondaire sans, pour autant, exclure des élèves non-boursiers. Ce point n'était pas abordé, dans la délibération de 2003 adossée aux conventions éducation prioritaire. Pour le quatrième point, nous souhaitons, également, déployer le dispositif dans une complémentarité avec d'autres dispositifs d'accès à l'enseignement supérieur, notamment les programmes d'égalité des chances des autres IEP, afin de favoriser une meilleure couverture territoriale de l'ensemble de ces dispositifs. Le dispositif CEP est, désormais, suivi à l'échelle des académies. Nous avons pris contact, l'année dernière, avec l'ensemble des recteurs, et des rectrices, qui ont des établissements conventionnés, ou qui n'en ont pas, avec l'appui d'Ariana AZÉMA, qui est inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, dans une démarche concertée avec ces académies.

Les nouveaux critères d'éligibilité ont été présentés, lors de la conférence des recteurs, l'année dernière, et nous avons précisé, dans un courrier, le nouveau cadre de sélection qui comporte quatre étapes. La première étape implique que les établissements aient jusqu'au 28 février, pour déposer leurs dossiers de candidature auprès des autorités académiques. Les autorités académiques ont identifié des établissements, publics, ou privés sous contrat, qui étaient susceptibles d'intégrer le dispositif, à partir d'un appel à manifestation d'intérêt, et leur ont demandé de transmettre leurs dossiers de candidature. Les lycées déjà conventionnés ont, également, transmis leurs dossiers de candidature. Nous leur avons demandé de préciser les grandes lignes de leurs projets pédagogiques qui sont, bien sûr, adaptés aux nouvelles modalités d'admission. Ils ont précisé, également, les moyens déployés pour suivre le parcours des élèves au sein des ateliers jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur. On leur a demandé de porter une attention renforcée aux élèves boursiers. La deuxième étape est qu'en mars, ce mois-ci, chaque région académique va examiner les dossiers de candidature et vérifier leur adéquation avec les critères qui ont été définis par le Conseil de l'Institut. Ils doivent les transmettre à Sciences Po avant le 2 avril. Pour la troisième étape, nous allons instruire ces dossiers, avec un comité de sélection interne à Sciences Po, pour les présenter, ensuite, au Conseil de l'Institut qui validera ces dossiers. La quatrième étape sera de procéder à la signature des nouvelles conventions qui vont être, désormais, tripartites et non plus bilatérales. Il nous restera à affiner les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif. Nous avons pris attache avec les académies, mais nous entretenons, également, un dialogue constant avec les lycées partenaires, dans cette phase de transition. Ces lycées sont, aujourd'hui, en ordre de marche, pour accompagner les élèves dans leurs dossiers de candidature, parce que c'est la dernière ligne droite au niveau de Parcours Sup. Les élèves ont jusqu'au 11 mars pour réaliser leurs vœux et jusqu'au 8 avril pour finaliser les dossiers. Les lycées vont pouvoir communiquer, à la direction des admissions, dès le 12 mars, la liste des élèves qui ont participé aux ateliers et qui sont éligibles à la voie d'admission spécifique CEP. Les lycées mesurent, vraiment, tout l'intérêt de cette voie qui permet aux candidatures d'être examinées et suivies séparément des autres candidats, et de leur réserver 15 % de places au niveau de chaque cohorte.

Certains lycées ont, dès cette année, fait évoluer le cadre de l'atelier, en adaptant la revue de presse et en proposant d'autres séquences pédagogiques. Je pense, notamment, à un lycée qui a préparé ses élèves à l'organisation d'un débat autour de la 5G, dans le cadre d'une émission de radio, ce qui a permis de travailler des compétences qui sont expressives, mais, aussi, méthodologiques et socio-comportementales ; toutes ces compétences qui sont, maintenant, prescrites dans le nouveau cadre de l'atelier. De nombreux lycées ont

souhaité conserver un exercice final qui peut faire, maintenant, l'objet d'une appréciation et qui est valorisé dans le dossier de candidature. Nous travaillons, en lien très étroit, avec les lycées partenaires, sur la mise en place de nouveaux ateliers, à partir de la rentrée 2021. Les enseignants ont compris qu'ils disposaient d'une grande liberté pédagogique, pour travailler toutes ces compétences, pour, maintenant, proposer un atelier qui vise un accès à l'enseignement supérieur, au-delà de la seule préparation à Sciences Po. Notre ambition est de transposer certaines séquences, et pratiques pédagogiques que nous avons expérimentées au sein du programme Premier Campus qui a, tout juste, pris fin, la semaine dernière, et que j'ai eu la chance de piloter, avec l'équipe du pôle égalité des chances. Nous allons transposer certaines séquences, au sein des nouveaux lycées.

Les enseignants et les proviseurs se sont inscrits, également, aux formations d'évaluateur, puisqu'ils vont, maintenant, intégrer la communauté d'évaluateurs, pour évaluer les dossiers de candidature. Ils ont été plus d'une cinquantaine à avoir suivi ces formations qui ont été assurées par la direction des admissions. Voilà le point d'étape que je voulais faire au niveau du dispositif.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou demandes particulières ? Non. Peut-être une question, et je profite de voir que Gabriela CROUZET est présente : est-ce que l'on pourrait nous faire un léger rappel de la nouvelle articulation entre le processus CEP et les admissions, après la réforme ? Je sais que c'est un point qui était encore en discussion, l'année dernière, quand nous avons voté la réforme justement sans ce volet.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je veux bien prendre la parole, mais je pense que Mme Gabriela REHOROVA est la plus à même d'y répondre sur l'articulation entre les deux procédures qui ne font qu'une, finalement.

Pauline BENSOUSSAN

Bonjour à tous. Elle a des petits problèmes de connexion et va, sans doute, se reconnecter dans quelques instants.

Raphaël CHARPENTIER

Je peux, aussi, laisser ma question en suspens et en faire une question diverse ou un point lors d'un prochain Conseil.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

On peut peut-être prendre d'autres questions, si cela vous convient monsieur le président.

Raphaël CHARPENTIER

Oui très bien.

Stefania GHERCA

Bonjour à toutes et à tous. J'avais une première question concernant les frais d'inscription et, notamment, les frais pour les personnes de CEP, mais pas seulement. Je voulais savoir si l'on ne pouvait pas réfléchir, peut-être, dans le futur, à des frais d'inscription qui seraient basés sur des critères sociaux, puisque, pour certaines familles, dépenser 150 €, sans avoir de garantie, peut représenter un véritable frein et un motif d'autocensure, pour certains et certaines. J'ai, également, une deuxième question. Je vous avoue que je ne sais pas si, avant cette nouvelle procédure, les lycées conventionnés CEP étaient seulement des lycées publics. Ma question est donc : est-ce qu'il y a un changement, ou, a-t-il toujours été possible, pour des lycées privés sous contrat, d'être conventionnés CEP ? Quelle est leur proportion ? Avez-vous une idée de cette proportion et de son évolution à la hausse ou à la baisse ? J'ai une dernière remarque, concernant ce qu'a dit Mme DUBOIS-MONKACHI. Concernant les galops, pour avoir confirmation, cela voudrait-il dire que l'on aurait une remise, en 24 ou 48 heures, des devoirs ? Ce n'était pas très clair et on voulait avoir une confirmation sur ce point. Merci beaucoup, pour votre écoute.

Paul VIGNAT

En parcourant le document introductif sur cette question, je n'ai pas vu ce qui avait été, auparavant, un des grands objectifs de la réforme, à savoir l'objectif d'un étudiant par département à l'horizon 2025, ou 2022, je ne sais plus. En ce sens, je crois que la CEP est, quand même, la manière la plus simple de contrôler cette ouverture territoriale et rurale. Est-ce que cet objectif est toujours souhaité, est toujours en ligne de mire ?

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Alors, peut-être, d'abord, pour la question qui nous fait revenir sur le point précédent, Mme DUBOIS-MONKACHI, et ensuite, on reprend.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup. Effectivement, sur les galops, je n'ai pas été assez précise. Les galops se déroulent selon une durée limitée dans un laps de temps plus large (12, 24 ou 48h00) parce que certains de vos camarades sont hors des fuseaux horaires européens et ne peuvent pas avoir accès au même moment que vous au galop. Les enseignants dans l'esprit du « double campus » précisent la durée de l'épreuve qui se déroulera en 2 heures, en 3 heures, en 4 heures, ou en 5 heures. Vous pouvez choisir, dans ce laps de temps – sachant nous savons que vous pouvez avoir deux ou trois examens pendant cette même période – le moment le plus opportun, pour réaliser cette épreuve qui demeure en temps limité à une heure correcte. Voilà, la logique.

Raphaël CHARPENTIER

Bien. Je vois que Mme CROUZET est revenue. Je vous laisse, Mme AURÉLIA et Mme CROUZET, vous répartir les questions. Il y en a quatre : une sur la ruralité et l'objectif éventuel d'un étudiant par département, une sur les frais d'inscription, une sur les établissements privés, et une sur l'articulation entre ce nouveau processus CEP et la réforme des admissions.

Gabriela CROUZET-REHOROVA

Bonjour à tous. Je suis absolument navrée de ma coupure de connexion. Je n'ai, malheureusement, pas pu entendre vos questions parce que mon ordinateur s'est éteint, juste au moment où les questions étaient posées. Je vais prendre la parole, déjà, sur les frais de dossier. J'imagine que la question portait sur les 150 €, notamment pour les élèves issus des conventions éducation prioritaire. Vous savez que c'est un sujet, effectivement, qui a fait notre actualité, la semaine dernière. Quand la réforme des admissions a été votée, en juin 2020, il a été voté, que les frais de dossier, pour l'ensemble des candidats, français, internationaux, ou CEP, soient de 150 €, à compter de la campagne d'admission 2021. Avec les lycées partenaires CEP, nous avons convenu que ces frais de dossier s'appliquaient, désormais, pour la campagne d'admission 2021. Comme vous le savez, jusqu'à l'année dernière, les candidats CEP, pour la phase d'admissibilité, étaient traités dans leur lycée d'origine. Sciences Po n'avait, sous sa responsabilité, que la phase d'admission qui était, elle, constituée d'entretiens d'admission. À compter de 2021, le dispositif CEP intègre la réforme de l'admission, en première année.

Cette nouvelle procédure est constituée de quatre épreuves indépendantes et complémentaires. Il n'y a plus d'examen sur table pour aucun candidat. Dans le cadre de cette nouvelle procédure, les conventions éducation prioritaire sont complètement intégrées, et, Sciences Po va devoir procéder à l'analyse de tous les dossiers de candidature des candidats qui nous viennent des lycées partenaires. Par conséquent, on garantit, désormais, à l'ensemble des candidats CEP, comme à tous les autres candidats, un examen de leur dossier de candidature par cinq examinateurs différents. Les candidats invités pour un oral seront soumis au regard de deux examinateurs. Nous considérons que, désormais, les candidats CEP sont vraiment intégrés dans tout ce dispositif et les frais de dossier s'appliquent à eux également. Nous avons, cependant, proposé, aux lycées partenaires, d'avoir un regard tout particulier sur des élèves, issus des lycées CEP, qui auraient des situations économiques, financières, particulièrement difficiles et pénalisantes, et pour qui ce paiement de frais de dossier ne pourrait pas avoir lieu. Dans ce cas-là, nous nous engagerons à analyser, de près, ces situations et, éventuellement, à rembourser les frais de dossier de ces élèves qui nous seront signalés par les lycées partenaires. Nous avons demandé, aux lycées, de nous signaler les cas qu'ils connaissent très bien, puisque ce sont eux qui suivent les élèves au quotidien. Pour ces cas-là, nous allons, donc, procéder à un remboursement des frais de dossier, afin qu'ils ne constituent pas un obstacle à la candidature pour Sciences Po. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question telle qu'elle a été posée, vu que je ne l'ai pas entendue.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Nous devons préciser que les boursiers de l'enseignement scolaire sont totalement exonérés des frais d'admission.

Gabriela CROUZET-REHOROVA

Absolument. Dans le cadre de cette réforme, et des frais de dossier de 150 €, nous avons validé, avec les Conseils, dès juin 2020, que tous les boursiers, de l'enseignement secondaire, seraient complètement exonérés des frais de dossier. Cela est possible, car la plateforme nationale Parcoursup, que nous avons aussi pleinement intégrée, à compter de cette campagne d'admission, permet de dispenser, en amont de la candidature, tous les candidats boursiers de l'enseignement secondaire. C'est un critère très présent, dans la plateforme nationale, et il permet d'automatiser le traitement de tous les candidats.

Raphaël CHARPENTIER

Pour les autres questions, sur l'articulation entre les deux procédures, vous y avez, un peu, répondu en même temps. Vous aviez raté les questions sur...

Gabriela CROUZET-REHOROVA

J'ai raté absolument toutes les questions, je suis désolée.

Raphaël CHARPENTIER

D'accord, je vous en prie. Il y avait une question sur la prise en compte du milieu rural et, en particulier, d'un objectif, qui aurait été mis en avant, qui était d'un étudiant par département, et de savoir si cet objectif était, ou non, maintenu. Il y avait, également, une question sur les lycées privés en contrat avec l'État, afin de savoir s'ils font bien, ou pas, partie de la réforme. Par ailleurs, quelle est l'évolution de leur proportion dans les futures conventions ?

Gabriela CROUZET-REHOROVA

Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais commencer par la dernière question, sur les nouveaux lycées qui ont été évoqués, par Karine AURELIA, dans son exposé. Ces lycées font, actuellement, l'objet de la procédure qui a été exposée par Karine. Si ces lycées se joignent au dispositif des lycées partenaires CEP de Sciences Po, nous allons mettre en place, avec eux, des ateliers de préparation à l'enseignement supérieur. Par conséquent, leurs élèves ne pourront pas rejoindre le dispositif CEP, au niveau de l'admission, avant 2023. En effet, nous considérons qu'il faut deux années, à ces élèves, pour suivre les ateliers préparatoires, avant d'arriver en terminale et de pouvoir candidater à Sciences Po. Les nouveaux lycées conventionnés rejoindront la voie d'accès CEP, à compter de 2023. Néanmoins, bien entendu, les élèves de ces lycées peuvent, aussi, postuler à Sciences Po via la voie générale qui est constituée des mêmes épreuves de sélection pour tous les candidats. Simplement, dans Parcoursup – je rejoins les questions sur l'articulation avec les conventions éducation prioritaire – au moment où nous aurons accès à l'ensemble des candidatures, nous allons constituer un groupe spécifique de candidatures venant d'élèves en provenance des lycées partenaires. Nous allons donc, comme nous en avons convenu, lors des votes de la réforme, suivre ces candidats, éligibles à la voie d'accès CEP, d'une façon spécifique. Leurs candidatures ne seront pas mélangées à celles de la voie générale Parcoursup, elles seront suivies, dès l'examen du dossier de candidature, jusqu'à l'admission, comme un groupe tout à fait spécifique.

Pour ce qui est des objectifs de ruralité et les différentes prises en compte des départements d'origine des élèves, bien sûr, comme nous l'avons déjà dit, cette réforme a une ambition forte de démocratisation de l'accès à Sciences Po. Nous espérons donc que nous allons avoir plus de candidats provenant de lycées situés un peu partout en France. Nous savons déjà, aujourd'hui, que les candidats nous viennent de 1 500 ou 1 600 lycées en France. Nous avons, cependant, une certaine concentration des candidatures des élèves qui nous viennent des grandes villes. Nous espérons donc, grâce à la nouvelle procédure d'admission, attirer des élèves ne venant pas seulement des grandes villes, ou des villes, tout simplement. Concernant l'analyse des dossiers de candidature, nous allons avoir, dans le dossier de candidature, l'information sur le lycée d'origine du candidat et nous demandons, aux évaluateurs des dossiers, d'avoir une attention toute particulière pour des candidats qui viendraient des parcours spécifiques dont la ruralité peut, tout à fait, faire partie. Évidemment, d'autres spécificités de parcours peuvent exister, chez nos candidats, mais, en

tout cas, cet objectif d'élargissement des candidats, au niveau de notre première année, fait partie des objectifs que nous nous fixons et, donc, de la façon dont nous allons porter le regard sur ces dossiers de candidature.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Il reste la question des lycées privés afin de savoir s'ils sont intégrés, ou non, à la procédure. Quelle est l'évolution de leur proportion ?

Gabriela CROUZET-REHOROVA

Nous ne faisons pas de différence, au niveau des admissions, entre les lycées privés et les lycées publics. Nous allons prendre, tout simplement, toutes les candidatures qui figureront dans la plateforme nationale, Parcoursup, grâce à laquelle nous avons accès à tous les élèves de France.

Raphaël CHARPENTIER

Je crois que la question de Mme GHERCA portait, précisément, sur les conventions éducation prioritaire et les lycées privés.

Gabriela CROUZET-REHOROVA

D'accord. Peut-être que Karine souhaite apporter, à ce moment-là, un complément sur ce point.

Karine AURÉLIA

Oui. Les académies ont lancé des appels à manifestation d'intérêt auprès des établissements publics et privés. Les candidatures vont donc remonter, mais, comme en 2001, les établissements publics, et privés, peuvent candidater à une convention éducation prioritaire. Donc, là, on traite [incertain 1:00:06] les dossiers de candidature qui remonteront à l'échelle académique.

Raphaël CHARPENTIER

Parfait, merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres points, je vous propose de continuer l'ordre du jour qui se poursuit par le point sur la reconnaissance des associations, si mes souvenirs sont bons. C'est la reconnaissance des associations étudiantes et je laisse, donc, la parole à Baptiste VIVIEN, sur des points assez traditionnels de notre ordre du jour.

IV. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Merci, monsieur le président. Bonjour à toutes et tous. Effectivement, nous allons continuer sur la lancée des précédents Conseils, pour effectuer la validation de certaines associations qui étaient, un petit peu, retardataires par rapport à la campagne qui a été lancée en décembre. Le gros des associations, pour cette année en tout cas, a fait l'objet de reconnaissance lors des Conseils du 18 janvier et du 1^{er} février. On est, à ce jour, à 72 associations reconnues, lors de ces deux précédents Conseils. Entre le 1^{er} février et le 15 février, il y a eu onze nouvelles demandes d'attribution, de la qualité d'association étudiante reconnue, qui ont été portées à notre connaissance. Comme l'indiquait le document que nous vous avons fait parvenir, il y a cinq associations qui remplissaient, intégralement, l'ensemble des critères exigés par l'article 13 du règlement de la vie étudiante. Deux associations, cette fois-ci, ont nécessité un examen et un avis de la Commission de la vie étudiante, comme cela a été le cas pour l'ensemble des associations, précédemment. Ces deux associations avaient besoin d'un avis pour le même critère : celui de la composition de leur instance. En effet, celle-ci n'est pas tout à fait au niveau de l'attente de ce critère, c'est-à-dire six étudiants, à minima, élèves, en scolarité, à Sciences Po. Comme pour toutes les autres, l'idée était de continuer sur la voie de la reconnaissance, sous réserve de la mise en conformité de ce critère au 30 septembre prochain, date définie par la Commission en début d'année, parce que les associations sont toutes dans les mêmes difficultés, actuellement. En effet, le recrutement de leurs instances a été plus difficile, cette année, en raison, notamment, du manque de possibilité d'être en présence et de côtoyer les autres. Si vous validez la

reconnaissance de ces sept associations, cela portera le nombre à 78 associations reconnues, pour le moment.

Raphaël CHARPENTIER

Merci, Baptiste. En l'occurrence, les deux associations concernées sont le Parti socialiste et Women in Business. Est-ce qu'il y a des questions, ou des remarques, avant de procéder au vote ? Non, rien de spécial. Ismahane GASMI, je vous laisse nous dire où nous en sommes, pour le vote.

Ismahane GASMI

M. FARDE vous a donné procuration, monsieur CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Nous pouvons considérer que la résolution est adoptée à l'unanimité.

Les membres votent à l'unanimité la reconnaissance des associations évoquées précédemment.

V. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2020-2021 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Raphaël CHARPENTIER

Point suivant sur les associations permanentes, et je vous rends la parole, Baptiste VIVIEN.

Baptiste VIVIEN

Merci, monsieur le président. Dans la même ligne que ce que l'on a débuté en fin d'année dernière, les associations permanentes doivent signer une convention avec l'Institution. Cette convention, je le rappelle rapidement, a pour but de leur déléguer un certain nombre de missions et, éventuellement, une dotation qui leur est accordée pour leur permettre de réaliser ces missions. Au fur et à mesure, les associations ont mis du temps à se constituer. Elles ont, aussi, du mal à retrouver tous leurs documents. L'année est, un petit peu, particulière.

Pour cette fois-ci, on a six associations permanentes d'école qui sont toutes sur le campus de Paris : l'association des juristes de Sciences Po, l'association Sciences pôle RH du master RH, in situ de l'école d'urbanisme, PSIA Student Association, Sciences Po Finance et, enfin, un ajout de l'association sportive de Paris. Pour chacune de ces associations, je ne vais pas vous énumérer toutes les missions qui leur sont déléguées. Pour les associations d'école, on a, sensiblement, un même principe qui est, souvent, d'organiser une intégration des nouveaux arrivants, dans l'école ou les masters, pour faire s'entendre et se rencontrer toutes les parties prenantes de ces écoles et de ces masters. Il y a également une mission de représentation des étudiants, au sein de l'école, dans la discussion avec l'administration et puis, toujours, évidemment, un rôle lié à la contribution de la politique de l'établissement pour tout ce qui est promotion de l'égalité hommes/femmes, lutte contre le racisme, lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Bien entendu, la lutte contre l'endiguement des comportements à risque en milieux festifs continue, dès lors que ces associations pourront mettre en place de nouveaux événements festifs. Une dotation leur a été accordée, à chaque fois, par leur école, que vous avez pu retrouver au sein de ce document.

Je reviendrai un peu plus précisément, sur le point 6, sur l'association sportive qui avait déjà bénéficié d'une dotation, lors d'un conseil, au mois de novembre, et pour laquelle il a été décidé, par la DVCE, en accord avec l'association, d'une dotation complémentaire de 20 000 € qui venait s'ajouter à celle, précédemment votée, de 80 000 €, pour l'année, parce que, comme Sébastien THUBERT vous en a parlé tout à l'heure, il avait été décidé que les activités, cette année, seraient exceptionnellement rendues gratuites. On a atteint, bientôt, les 1 000 inscrits, voire un peu plus, je crois. L'Association Sportive doit porter, à sa charge, le poids des locations d'infrastructures qui était, habituellement, aussi, adossé à la mutualisation des cotisations des étudiants. Ils sont venus vers la DVCE et le choix a été fait de leur fournir une dotation complémentaire soumise à votre validation. Enfin, en point 2, on a deux associations permanentes du campus de Nancy – le bureau des élèves de Nancy – et l'association sportive qui représentent leurs étudiants, sur le campus, en matière d'intégration par le sport, d'organisation d'événements sportifs ou de

compétitions, d'accompagnement des compétitions pour les étudiants et de la vie associative, en général, pour ce qui concerne le BDE.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des observations ? Non, rien de spécial. Très bien. Alors, je vous propose, également, de passer au vote. Y'a-t-il des abstentions ? Y'a-t-il des votes contre ? Nous avons donc deux abstentions et que des votes pour, par ailleurs. C'est donc adopté.

Les membres valident à l'unanimité des voix exprimées les conventions annuelles des associations mentionnées.

VI. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 15 FÉVRIER 2021

Raphaël CHARPENTIER

Dernier point, à l'ordre du jour, sur les projets soumis à la Commission de la vie étudiante. Je parle sous le contrôle de Stefania GHERCA et de Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA qui étaient présentes à cette réunion. Nous avons donné des financements à des projets associatifs de trois associations. Il s'agit de l'association Déclic qui a vocation à faire une plateforme en ligne, notamment, de démocratie participative. Il s'agit de Soundsystems qui organise une semaine de la musique électronique, assez traditionnellement. Enfin, il s'agit de la Bike Week pour l'association Sciences pistes cyclables. Ce sont des projets qui sont, pour deux d'entre eux, assez traditionnels et qui, dans la mesure du possible, pourront se tenir, même avec un certain nombre d'ajustements. Nous croisons les doigts. C'est pour cela que nous avons décidé d'apporter un certain nombre de financements et d'aides. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, des observations ? Non. Alors, de la même manière, nous allons pouvoir passer au vote. Y'a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Y'a-t-il des votes contre ? Non. Nous pouvons, donc, considérer que ces subventions et les décisions de la CVE sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

Les membres votent à l'unanimité les subventions et adoptent les décisions de la Commission de la vie étudiante.

VII. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 18 JANVIER ET 1ER FÉVRIER 2021

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons, maintenant, pouvoir procéder, de la même manière, au vote sur les procès-verbaux du 18 janvier et du 1^{er} février. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Je ne crois pas que cela appelle à des remarques spéciales. On peut, maintenant, procéder au vote. Y'a-t-il des abstentions ? Y'a-t-il des votes contre ? Non. Nous pouvons, également, considérer que ces procès-verbaux sont adoptés.

Les membres votent à l'unanimité l'adoption des procès-verbaux du 18 janvier et du 1^{er} février.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Enfin, dernier point à l'ordre du jour, est-ce qu'il y a des questions diverses, des points que nous n'aurions pas évoqués et que vous souhaiteriez soumettre à cette réunion, avant de nous quitter ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je vous remercie, toutes et tous, d'avoir participé à cette réunion, de bon matin, et je vous souhaite une excellente semaine. Nous nous retrouverons très rapidement. Au revoir à toutes et tous.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 9 h 45.